



Safer Internet Day 2021

Conférence en ligne - 8 février 2021



Vos enfants et les réseaux sociaux... comment les accompagner ?



Organisée par



en partenariat avec



AXA
Prévention



Usages des écrans en 2020

Enquête CovidEcransEnFamille - Catherine Dessinges & Ophélie Desfriches Doria

[Accéder aux résultats partiels de l'étude](#)



Une consommation plus intense
mais des usages diversifiés sur les écrans

En moyenne
7h16/jour sur les écrans !

Usage	Moyenne
Jeux vidéo	1:33
Vidéos	1:30
Éducatif	1:57
Informatif	1:30
Socialisation	1:11
TOTAL	7:16

Quels usages des réseaux sociaux en 2020

Les réseaux sociaux ont **maintenu le lien social** durant les confinements.
Les applications de messageries comme *WhatsApp* en tête des outils de socialisation.

Mais utilisés par des enfants qui ne connaissent pas les bonnes pratiques
des échanges en ligne.

- Absence de maîtrise des interactions en ligne (vulgarités, insultes...)
- Déplacement du harcèlement vers les écrans

Quels enjeux de sensibilisation aux réseaux sociaux ?

L'économie des réseaux sociaux est une **économie de l'attention** :

- Ces services sont **gratuits** mais ils **enregistrent des données personnelles** (âge, nom, prénom, sexe, adresse mail, numéro téléphone...).
- Les algorithmes vont **enregistrer les clics** de l'internaute pour proposer le même type de contenus. Résultat ? Une **captation de l'attention continue**.

Quelques points d'attention

Le **biais de confirmation** est un biais **cognitif** qui pousse une personne à privilégier des informations confirmant ce qu'elle pensait déjà avant, par rapport à d'autres informations contradictoires.

Une **bulle de filtre** sélectionne les informations qui parviennent aux utilisateurs de réseaux sociaux grâce aux algorithmes et en fonction des données collectées sur chaque utilisateur : « likes », contenus publiés, partagés, pages ou comptes suivis...

Les **fake news** sont des informations circulant sur Internet (très vite !) mais qui n'ont pas été vérifiées avec des sources fiables. Les **théories du complot** sont des théories parlant d'un complot (Illuminati, Reptiliens...) mais où il n'y a pas de preuves.

Agir dès l'enfance

- Le numérique est un lieu d'interactions sociales réelles. Même si un écran nous sépare, ce sont de vraies personnes qui interagissent et qui reçoivent les messages
- Le savoir est un pouvoir : attirer l'attention et la vigilance des enfants sur les dérapages, comme les contenus choquants, inappropriés, le cyberharcèlement, la protection de la vie privée et des données personnelles... Il est aussi possible d'utiliser un contrôle parental.
- La communication est la clé : échanger avec les enfants sur les risques sur Internet, leurs besoins numériques, les applications adaptées à chaque âge pour établir ensemble les règles d'usage.

Des ressources à partager avec ses enfants

Des quiz parents/enfants pour parler ensemble de ses usages numériques



Des dessins animés pour échanger sur ses pratiques numériques

Vinz et Lou est une série animée pour aborder les grands sujets de société avec les enfants comme les bonnes pratiques du numérique.

3 vidéos pour préparer vos enfants à un usage éclairé du numérique et des réseaux sociaux :



Toutes les vidéos, parcours et activités numériques *Vinz et Lou* sont à retrouver ici :

<https://www.internetsanscrainte.fr/programmes/vinz-et-lou>

Quels réseaux sociaux ? Comment accompagner ?

Les réseaux sociaux préférés des ados



Les réseaux sociaux préférés des moins de 13 ans



Mais des réseaux interdits avant 13 ans...



Que dit la RGPD sur la protection des données personnelles des mineurs ?

Cette loi de mai 2018 a pour objectif de protéger les données personnelles des utilisateurs : chaque site doit dorénavant demander le consentement des utilisateurs pour collecter ses données.

- Pour les enfants de moins de 13 ans, les sites **n'ont pas le droit** de collecter leurs données personnelles. C'est pour cela que les **réseaux sociaux** sont interdits aux moins de 13 ans.
- Entre 13 et 15 ans, le site doit **obtenir l'autorisation des parents**.
- À partir de 15 ans, âge de la **majorité numérique**, le mineur peut **consentir librement (ou non)** à la collection de ses données personnelles.

Avant 15 ans, un mineur ne peut donc normalement pas s'inscrire sur un réseau social sans l'autorisation de ses parents.



snapchat

Snapchat, c'est le réseau des échanges quotidien avec sa communauté

Ils aiment

- Raconter **l'instant présent** pour le « fun » grâce à des photos et vidéos éphémères
- Les filtres amusants
- L'espace de tchat pour discuter.

Mais attention...

- Envoi plus important de de nues (photos dénudées)
- Illusion de l'éphémère... car des screens (copies d'écran) sont possibles
- Système de flammes pour entretenir le lien entre deux personnes qui encourage les ados à partager leur mot de passe



Tik Tok est un espace de création et de partage de courtes vidéos

Ils aiment

- Publier des **vidéos** de danse, de chant en karaoké, c'est la rencontre entre Instagram et Youtube
- Copier les codes des clips et influenceurs pour **se mettre en valeur** avec des filtres par exemple...
- Suivre de **jeunes influenceurs** qui ont des millions de followers

Mais attention...

- **Hypersexualisation** des jeunes filles
- Contact possibles avec des **adultes mal intentionnés**



Instagram

Espace de partage de photos et de courtes vidéos + tchat

Ils aiment

- C'est leur **vitrine**, pour partager les **moments importants** comme les voyages, les sorties entre amis...
- Partage de courtes vidéos appelées Réels et contenus éphémères (24h) appelés Stories
- Possibilité de discuter par les messages privés et de suivre des comptes d'amis et de personnes célèbres, d'influenceurs...

Mais attention...

- Trop de **comptes publics** = contenus partagés à tous
- Exposition à des **commentaires d'inconnus**
- Les stories peuvent être facilement partagées par ses contacts
- **Image de soi** = avec les filtres, valorisation d'une image sublimée, différente de la réalité

You Tube

Espace de partage et de consultation de vidéo

Ils aiment...

- Accessible sans création de compte
- Regarder, créer des vidéos, suivre des chaînes de vidéos drôles, d'influenceurs, de joueurs de jeux vidéo

Mais attention...

- Exposition très jeune à des contenus inadaptés ou choquants (via les publicités notamment)
- Les créateurs s'exposent à des commentaires d'inconnus
- Exposition aux fake news et théories complotistes

Paramétrer ses réseaux sociaux pour sécuriser ses données et prévenir le cyberharcèlement

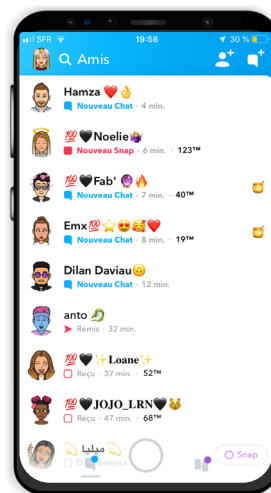
Quelques bons réflexes à adopter pour le paramétrage :

13



snapchat

- Utiliser un pseudo et un avatar Bitmoji.
- N'autoriser que les amis à nous contacter, voir nos stories et notre emplacement.
- Masquer le numéro de téléphone.

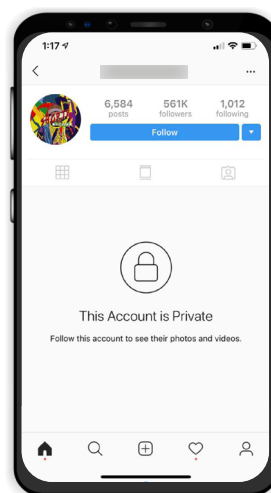


13



Instagram

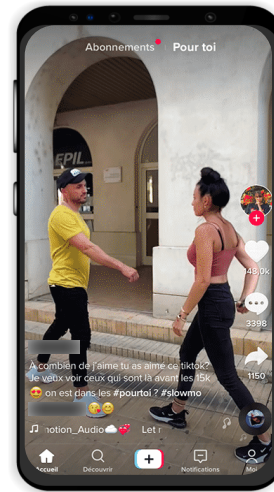
- Mettre son compte en privé.
- Désactiver l'option « Afficher le statut en ligne ».
- Dans les paramètres de confidentialité, activer le filtre pour masquer les commentaires insultants.
- Dans les paramètres de confidentialité, désactiver le repartage des stories.
- Dans les paramètres de confidentialité, n'autoriser que les abonnés auxquels on est également abonné à réagir aux stories.



13



- Mettre son compte en privé.
- Dans les paramètres de confidentialité...
 - n'autoriser que ses amis à envoyer des commentaires ou à réagir au contenu.
 - n'autoriser que ses amis à faire des duos.
 - n'autoriser que ses amis à envoyer des messages.
- Dans les paramètres de **bien-être digital**, activer le mode restreint qui filtre les vidéos que l'on peut voir. Cela **protège** des contenus qui ne sont pas adaptés à l'âge.



La clé d'un compte bien sécurisé est un bon mot de passe. Pour cela, il faut éviter d'utiliser des **informations personnelles**. Elles pourraient être accessibles sur Internet.

Dialoguer et co-construire de bonnes pratiques numériques ensemble



Application FamiNum

FamiNum est une application gratuite qui donne des conseils personnalisables sur la gestion du temps d'écran, pour jouer sereinement aux jeux vidéo, éviter les contenus choquants, ou encore prévenir le cyberharcèlement.

Grâce à cette application, vous pourrez mettre en place de bonnes pratiques à la maison.

Le cyberharcèlement

Qu'est-ce que c'est ?

Le cyberharcèlement est un enchaînement d'agissements violents et progressifs visant à nuire et affaiblir psychologiquement la personne qui en est la victime. Il peut prendre différentes formes : verbale, physique, morale ou encore sexuelle. Avec le numérique, il se produit partout, est anonyme et s'introduit dans la sphère privée et familiale.

- **Compte Fichu**

Un « compte fichu » est un compte sur les réseaux sociaux alimentés avec du contenu destiné à humilier publiquement les personnes se trouvant dans les vidéos et photos publiées sur le compte.

- **Le revenge porn**

Le revenge porn implique une dimension de vengeance en diffusant ces photos/vidéos sur Internet, au vu et su de tous, sans le consentement de la personne concernée.

- **Chantage à la webcam**

Après une conversation vidéo intime (nu, masturbation...) la victime découvre que l'échange a été enregistré. Son harceleur menace de partager la vidéo si la victime ne lui remet pas une somme d'argent.

Comment prévenir et en parler avec ses enfants



Une série pour accompagner les parents

Un enfant cyberharcelé ressent de la honte et n'a pas confiance en lui... Pour l'aider, lui expliquer que ce n'est pas de sa faute et que le cyberharcèlement est puni par la loi.

Découvrez les 5 vidéos conseils de notre websérie [Parents, parlons-en !](#) pour parler des violences scolaires et du cyberharcèlement avec votre enfants.



Avec les enfants : [Vinz et Lou stoppent la violence](#)

Des vidéos et parcours numériques [Vinz et Lou stoppent la violence](#) à découvrir en famille pour prévenir les violences scolaires et le cyberharcèlement et apprendre à accepter l'autre et le respecter.



Un serious game pour les ados

A travers des scénarios interactif **Stop la violence** invite à enquêter sur des situations de harcèlement pour en découvrir les mécaniques et surtout que chacun peut agir à son niveau.

Comment agir en cas de problème



Association Reconnue d'Utilité Publique

Comment *e-Enfance* intervient pour stopper des situations de cyberharcèlement

Pour signaler une situation de cyberharcèlement, vous pouvez :

- Appeler ce numéro : **3018**
Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018, est le nouveau numéro court national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents.
- Vous rendre sur 3018.fr par tchat en direct, via Messenger et WhatsApp.
- Le 3018 est accessible par téléphone 6 jours sur 7 de 9 heures à 20 heures. En fonction de l'appel, les écoutants vont conseiller et orienter les plaignants vers des solutions.

La loi et les réseaux sociaux : l'illusion du virtuel

En 2020 :

- 9932 procédures pénales ont été ouvertes pour des mineurs victimes de faits commis sur Internet dont 3119 ont été victimes de menaces et de harcèlement.
- 1723 mineurs ont été mis en cause dans des procédures pénales traitées par les services de gendarmerie.
- L'affaire Mila : cette jeune fille de 16 ans a usé de sa liberté d'expression dans une story Instagram. Après cela, elle a reçu des centaines de messages d'insultes, de menaces de mort par les réseaux sociaux et ses données personnelles ont été diffusées.

Rappel : mineur auteur & responsabilité

Les parents ne sont pas pénalement responsables des infractions pénales commises par leurs enfants mineurs. En revanche, ils sont civilement responsables des dommages causés par leurs enfants mineurs, donc tenus de verser les éventuels dommages et intérêts dus à la victime.

Signaler les contenus illicites sur Internet

Les contenus illicites à signaler



 Provocation au suicide	 Terrorisme	 Apologie de crimes contre l'humanité	 Harcèlement sexuel
 Violences sexuelles sur mineurs	 Discours de haine	 Contenus choquants accessibles aux mineurs	 Proxénétisme

Pour les signaler

<https://www.pointdecontact.net/cliquez-signalez/>

Pour revoir la conférence

<https://www.internetsanscrainte.fr/sid/conference>

ou Notre chaîne Youtube : <https://www.youtube.com/user/internetsanscrainte>